

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Accès au logement social Pour les fonctionnaires de l'État (Contingent fonctionnaires d'Etat)



Comme tout citoyen, un fonctionnaire d'Etat sous réserve de ne dépasser les plafonds de ressources PLS (prêt locatif social), peut demander l'attribution d'un logement social à un organisme HLM. L'Etat dispose de logements réservés aux fonctionnaires d'Etat dans le parc HLM en vertu du Code de la Construction et de l'habitation.

Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, en position d'activité, peuvent demander un logement social fonctionnaires d'Etat du contingent préfectoral.

Pour les agents non titulaires, ceux qui bénéficient d'un contrat d'une durée au moins égale à un an, et ceux employés de manière successive et continue depuis

plus d'un an peuvent postuler, à condition d'être en fonction au moment de la décision d'attribution du logement.

Pour les agents non titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, il faut justifier d'une durée d'emploi de 12 mois au moins, interrompue uniquement par les vacances scolaires, être en fonction au moment de la demande et au moment de la décision d'attribution du logement.

Vous ne pouvez postuler que pour un logement réservé situé dans votre département d'affectation.

Pour demander un logement du contingent fonctionnaires d'Etat, adressez-vous à :

la Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des
Pyrénées-Orientales (DDETS 66)
Pôle Accès et maintien
dans le logement et l'habitat
76, boulevard Aristide BRIAND
66026 PERPIGNAN Cédex

Personne à joindre:

Mme Ghislaine BULEON
ghislaine.buleon@pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél.: 04 11 64 30 11 - Port.: 06 70 82 85 82

**Avec les documents ci-dessous,
à transmettre par courriel, par fax
ou par envoi postal.**

- justificatif de votre qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat ou de contractuel de la fonction publique de l'Etat d'au moins un an: attestation de l'employeur ou arrêté d'installation ou de prise de fonction et à défaut, dernier bulletin de salaire faisant état du grade et du corps d'appartenance; pour les non-titulaires, une copie de votre contrat de travail).
- dernier avis d'imposition mentionnant le revenu fiscal de référence.
- attestation d'enregistrement de votre demande de logement social (numéro unique) délivré par le bailleur social.
- feuille de recensement ci-jointe complétée par vos soins.